



PROCES VERBAL

Groupe de discussion du CCREOS

Examen du plan de reconstitution du cabillaud

BIM - Bureau de Dublin

Lundi 30 mai 2011

11h00-16h00

Président de séance: Sean O Donoghue

Rapporteur: Caroline Gamblin

1. Accueil

Le président du groupe de discussion, Sean O Donoghue a accueilli tous les participants à la réunion.

La liste complète des participants peut être consultée à l'annexe 1.

Le groupe de discussion a été mis en place conformément à la discussion qui a eu lieu pendant les groupes de travail et le comité exécutif à Bilbao. L'objectif de la réunion est essentiellement de débattre d'un projet de document de position sur le plan de reconstitution du cabillaud, mis en place par un groupe de rédaction, afin de convenir de la version finale qui sera soumise au comité exécutif pour adoption (par voie électronique).

1.1. Excuses

Alexandre Rodríguez (AR), du secrétariat, excuses transmises pour l'absence des membres suivants: Julien Lamothe (ANOP/PMA), Daniel Lefèvre (CRPMEM Basse Normandie), Emiel Brouckaert (Rederscentrale), Victor Badiola (OPPAO), Hugo González (ANASOL-ARVI), Kara Brydson (RSPB-Birdlife International) et Iwan Ball (WWF).

1.2. Ordre du jour

L'ordre du jour a été adopté sans modification ou addition.



2. Termes de référence

La réunion a pour objectif de créer un document de position du CCREOS qui présente les opinions des parties prenantes au groupe de travail du CIEM/CSTEP chargé de l'évaluation du plan de gestion du cabillaud. A cet effet, le document doit être soumis avant la réunion du CSTEP afin, si possible, de l'incorporer à l'annexe du rapport.

Barrie Deas (BD) a rappelé au groupe cible qu'il y a une autre action en attente qui correspond à la candidature conjointe du CCR mer du Nord et du CCREOS à l'offre du CSTEP de 5.000 euros pour réaliser des interviews de patrons pêcheurs. L'objectif vise à recueillir des données auprès de navires individuels pour illustrer l'impact du plan de gestion du cabillaud et les différentes réponses de la flottille à ce dernier.

Le CSTEP a approuvé la proposition des CCR et l'a transmise à la Commission. Il semblerait que nous attendions l'accord de la Commission. Une liste de noms de patrons volontaires, pour participer à l'enquête, recueillie par BD inclut des navires écossais, anglais (Shetland), irlandais du nord et français.

Luc Corbisier (LC) a rappelé que, pendant le CCR mer du Nord, la nécessité d'avoir un questionnaire standard a été mentionnée. BD a rédigé une première version d'un questionnaire qui contient essentiellement des questions ouvertes (sur l'expérience des gens du plan de reconstitution du cabillaud, le régime d'effort...). Le questionnaire doit être finalisé et validé par les scientifiques qui seront chargés de mettre en œuvre l'enquête.

Barrie Deas a précisé qu'il est nécessaire de diversifier le type de navires.

Le scientifique qui doit réaliser les enquêtes n'a pas encore été désigné. Les noms de John Pope et de Helle Delaney ont circulé.

Actions:

+ Sean O Donoghue (SOD), Lorcan O Cinneide (LC) et Bertie Armstrong (BA) proposent d'envoyer d'autres noms de navires. Le secrétariat doit le leur rappeler.

+ Barrie Deas a été désigné pour servir d'officier de liaison au CCREOS et contacter les scientifiques.

+ Le secrétariat va faire circuler la version finale du questionnaire (convenue avec les scientifiques) parmi les membres du focus group.



3. Mise à jour du rôle du CIEM/CSTEP dans la procédure d'évaluation

La procédure d'évaluation du CIEM/CSTEP a été rappelée.

Une première réunion a eu lieu en mars. Il s'agissait d'une réunion d'étude qui consistait à établir la liste des questions clés que les scientifiques veulent traiter au cours de l'évaluation du plan et de toutes les données nécessaires. La prochaine réunion du Groupe de Experts du CSTEP est prévue à Hambourg du 20 au 24 juin. L'objectif est de produire une évaluation critique du plan article par article.

Une réunion préparatoire est prévue à Galway la semaine après le groupe de discussion afin de travailler sur les données qui concernent les navires qui pratiquent l'évitement du cabillaud (dérogation), ou qui sont exemptés du régime d'effort.

La majorité de l'analyse des données sera réalisée avant la réunion du Groupe de Experts du CSTEP de Hambourg. La réunion du 20 au 24 juin a pour objectif de réunir toutes les données. Il y aura toujours la possibilité de faire une contribution (en particulier pour les parties prenantes) au cours de cette réunion.

Le rapport d'évaluation rédigé en juin sera transmis à la réunion plénière du CSTEP pour examen en juillet. Il sera ensuite présenté à la Commission européenne et soumis au Conseil et au Parlement. Si la Commission européenne décide qu'il faut modifier le plan existant, la procédure du CIEM/CSTEP reprendra avec deux réunions supplémentaires (réunion d'étude et réunion d'évaluation d'impact). En conséquence, il semble peu réaliste d'espérer un nouveau plan avant 2013.

Barrie Deas a dit qu'il y aurait une question politique de procédure intérimaire une fois que le rapport d'évaluation sera disponible. La question a été posée de savoir comment l'opinion du CCR sera prise en compte dans l'évaluation du plan. Sarah Kraak (SK) et Norman Graham (NG) ont expliqué qu'en ce qui concerne le document de position proprement dit, il sera inclus en annexe du rapport final. Au cours de la réunion à Hambourg, il y aura la possibilité de débattre mais pas de conduire une analyse supplémentaire. En conséquence, il est vraiment important d'envoyer toutes les demandes au CSTEP avant la réunion de juin.

SOD a demandé à Colm Lordan (CL) s'il existe une explication scientifique à la forte abondance d'églefin observée en Ouest de l'Ecosse. CL a répondu que le groupe de travail Mer Celtique du CIEM est en train de terminer son rapport. Il semblerait que l'églefin ait connu un recrutement important en 2009. Les diagrammes de sélectivité se sont améliorés et cela aura également une implication pour le plan de gestion du cabillaud. Les mesures techniques (du règlement mesures techniques provisoires) auront également un impact sur la gestion du cabillaud et de l'églefin. SOD a dit que ceci aurait dû être anticipé car cela a déjà provoqué des rejets.



L'interaction entre les mesures techniques du règlement relatif aux mesures techniques transitoires (Reg. n°1288/2009) et le plan de gestion du cabillaud est une question importante qui doit être prise en compte dans la procédure d'évaluation du plan cabillaud.

CL rappelle qu'en 2012, les stocks de cabillaud Ouest Ecosse et mer d'Irlande sont concernés par les réunions « benchmark » du CIEM. La question a été posée à savoir comment ceci sera incorporé au processus d'évaluation du plan cabillaud. CL a répondu que l'évaluation du CIEM/CSTEP est basée sur les modalités du plan elles mêmes et qu'il n'attendait pas de changements significatifs au cours des réunions benchmark (les données sur la croissance et la biomasse féconde du stock ne vont pas trop changer, la F va probablement demeurer entre 0,3 et 0,4; la relation stock/recrutement du stock est considérée comme bonne...).

Il est nécessaire, particulièrement pour le stock Ouest Ecosse, d'avoir un meilleur aperçu de la proportion de mortalité totale qui n'est pas due aux activités de pêche en particulier pour mieux comprendre la raison pour laquelle la mortalité totale demeure la même alors que la F a énormément diminué au cours des années récentes. CL a dit qu'il est prévu d'inclure la mortalité due aux phoques à l'évaluation du stock en VIa.

4. Projet de document rédigé par le groupe de rédaction

Le document de discussion rédigé par le groupe de rédaction a été revu par le groupe de discussion.

4.1. Remarques d'ordre général

4.1.1. Objectif

Il a été proposé de reformuler ce paragraphe et d'introduire la notion selon laquelle le CIEM a évalué le plan sous sa forme actuelle comme ne respectant pas le principe de précaution. Les objectifs du plan vont être difficiles à atteindre à cause de sa conception. En conséquence, une approche intelligente est nécessaire pour atteindre ces objectifs. Le plan actuel tel qu'il est conçu ne permettra pas d'atteindre les objectifs fixés.

Il a été décidé de démarrer les questions d'ordre général par la remarque selon laquelle le plan repose sur deux hypothèses discutables. La première est qu'il existe une corrélation directe entre la réduction de l'effort de pêche et la réduction de la mortalité par pêche. La seconde est qu'une réduction des taux admissible de débarquement va permettre une réduction des captures totales.



4.1.2. Niveau minimum et niveau de précaution

SOD a posé la question de l'apparente contradiction entre choisir d'avoir une cible de mortalité par pêche et de conserver en même temps une biomasse cible. SK a expliqué que la SSB ne doit pas être considérée comme une cible mais comme un seuil limite pour assurer une pêche durable.

Action: Bertie Armstrong a été chargé de rédiger une phrase qui explique les limites du maintien d'un objectif en biomasse dans le plan.

Certains membres du focus group estiment qu'il faut rappeler la différence entre la mortalité totale et la mortalité par pêche dans le document car on observe très souvent une mauvaise utilisation de ces deux termes.

Action: Colm Lordan a été chargé de rédiger le paragraphe.

Une meilleure compréhension des autres causes de mortalité du cabillaud est nécessaire et en particulier la prédation des phoques. La DSSMM inclut une approche écosystémique qui va obliger à tenir compte d'autres aspects que la pêche. CL a expliqué que la prédation des phoques est difficile à quantifier (car la population est difficile à évaluer entre 30.000 et 150.000 phoques). En outre, il est estimé qu'elle peut ralentir la reconstitution d'un stock mais n'est pas responsable de son effondrement.

BD a proposé d'inclure une phrase sur le fait que le RMD devrait être envisagé et compris en termes d'intervalle de valeur plutôt que comme une simple cible. Cela apporterait une certaine flexibilité au plan et tiendrait compte de la fluctuation dans l'estimation du RMD. CL et SK ont expliqué que les scientifiques considéraient 0,4 comme une limite supérieure d'un tel intervalle.

4.1.3. Article 11 et Article 13

Lorsque le plan a été mis en place l'accent a été mis fortement sur l'évitement du cabillaud mais la mise en oeuvre des articles 11 et 13 s'est révélée non satisfaisante.

NG explique la procédure d'examen de l'article 11. Cet article n'avait pas comme objectif d'être trop précis en matière de mesures techniques d'évitement du cabillaud. Le CSTEP va étudier les flottilles qui ont obtenues les exemptions et les critères qui ont été utilisés.



Le CSTEP a introduit dans ses avis des critères supplémentaires au 1,5% indiqué dans le règlement (engins hautement sélectifs, pêcheries situées hors de la zone de répartition du cabillaud ...). En effet, les scientifiques ont estimé que le critère des 1,5% n'est pas approprié (même un petit pourcentage peut représenter une quantité importante de cabillaud). Dans la pratique, il semble très difficile d'obtenir une exemption prévue par l'article 11. Les dossiers administratifs à constituer sont lourds.

Les membres du focus group ont convenu qu'il fallait faire évoluer le plan pour encourager l'évitement du cabillaud même au niveau d'un navire. Il est important de favoriser les démarches des professionnels visant à éviter le cabillaud tout en donnant des garanties aux gestionnaires des pêches qu'elles soient bien respectées.

De la même façon, les possibilités offertes par l'article 13 sont intéressantes. Mais il s'avère presque impossible pour les scientifiques d'évaluer l'impact réel des mesures dérogatoires, mises en œuvre par les EM, sur la mortalité par pêche du cabillaud. Il faut mettre au point une méthodologie qui permette de l'évaluer.

En conclusion, il faut introduire de la flexibilité lors de la révision du plan de façon à ce qu'il y ait un réel encouragement à l'évitement du cabillaud. Il a été proposé d'ajouter cette remarque au début du document de position. Caroline Gamblin (CG) a ajouté que l'article 11 devrait être appliqué et que les navires respectant les conditions prévues dans le règlement devraient pouvoir être exemptés du régime d'effort.

4.1.4. Groupe d'effort

Comme précisé dans les commentaires par zone, les groupes d'effort du plan, définis sur la taille des mailles, sont trop larges et inclut de nombreux types d'engins. Néanmoins, une meilleure application des articles 11 et l'article 13 devrait limiter ce problème.

Il a été proposé que les questions résumées dans le rapport de BD de la première réunion du CIEM/CSTEP soient incluses au document de position du CCREOS (en annexe).

Action : SK et NG ont été chargées d'identifier les questions déjà identifiées par le groupe CIEM/CSTEP et celles qui ne le sont pas et qui mériteraient d'être étudiées. Certaines questions pourront être reliées aux résultats des enquêtes réalisées auprès des pêcheurs.



4.2. Commentaires faits zone par zone

4.2.1. Commentaires sur la zone VIa (Ouest de l'Écosse)

Il a été décidé que le paragraphe soulignerait la question de l'incohérence entre les dispositions du règlement relatif aux mesures techniques transitoires (n°1288/2009) (concernant le cabillaud, l'églefin et le merlan) et le plan de reconstitution du cabillaud ainsi que la question de la définition géographique de la zone.

Les membres du groupe ont décidé d'inclure le graphique, issu du document de la Commission Européenne sur sa politique générale de fixation des TAC pour 2011, présentant la réduction de l'effort de pêche dans la zone.

Enfin, Il a été décidé d'inclure les commentaires sur l'article 9, qui consiste en une réduction systématique du TAC en cas d'insuffisance de données, aux commentaires généraux. La réduction drastique de 25% est arbitraire, punitive et ne tient pas compte de l'impact réel de son application sur le stock ou la flottille. En outre, elle ne prend pas en compte le fait qu'il existe différents types de cas de « données insuffisantes ». Il a été décidé de rappeler l'initiative en cours du CCREOS de la mise en place d'une « task force » régionale.

Action: BA a été chargé de revoir le paragraphe.

4.2.2. Commentaires sur la zone VIIa (Mer d'Irlande)

Un aspect important, comme pour la zone VIa, est de considérer conjointement les difficultés existantes dans l'évaluation du stock et la révision du plan.

Le paragraphe sur la mer d'Irlande va également inclure des commentaires sur la nécessité d'avoir une approche régionalisée avec un travail en collaboration entre les Etats membres, la Commission et les parties prenantes. Le groupe de discussion du CCREOS sur la mer d'Irlande, qui a eu lieu à Belfast en septembre 2009, est un bon exemple de ce type de démarche.

Action: Lorcan O'Cinnéide a été chargé de revoir le paragraphe.



4.2.3. Commentaires sur la zone VIId (Manche Est)

Cette partie va souligner le lien avec la Norvège (dans la fixation du TAC et le régime d'effort qui ne couvre pas les flottilles de Norvège) et la superposition des règles dans la zone (par exemple règle de composition de captures du règlement relatif aux mesures techniques) qui peut limiter les effets du plan.

Action : CG a été chargé de revoir le paragraphe.

A la fin de la réunion, il a été décidé qu'il faudrait inclure dans les remarques d'ordre général qu'une approche régionalisée est nécessaire et qu'une approche globale ne saurait convenir à toutes les zones.

Pour conclure, le président de séance a rappelé qu'il faut finaliser rapidement le projet de position afin de le transmettre au comité exécutif pour permettre son adoption, par voie électronique, la semaine suivant le focus group.

Action: Le secrétariat va préparer avec le rapporteur un résumé de la liste d'actions, qui va être envoyée au groupe de discussion, pour rappeler à chacun ses tâches. CG, AR et SOD ont été chargés de finaliser le document de position avant la fin de la semaine. Le document doit être soumis au CSTEP avant le lundi 13 juin.

Le président de séance a clôturé la réunion et a remercié les participants.

La réunion s'est terminée à 16h00.



ANNEXE I. LISTE DE PARTICIPANTS

Groupe Cible du CCREOS Examen du Plan de Reconstitution du Cabillaud

BIM Dublin, 30 Mai 2011

President

Sean O'Donoghue

Rapporteur

Caroline Gamblin

Membres

Bertie Armstrong

Barrie Deas

Luc Corbisier

Alan McCulla

Lorcan O'Cinnéide

Mike Park

Scientifiques et Experts

Colm Lordan

Norman Graham

Sarah Kraak

Secrétariat

Alexandre Rodríguez